



Le 6 avril 2020

IMK s.e.n.c.r.l.
Attention : Doug Mitchell
Place Alexis Nihon - Tour 2
3500, boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 1400
Montréal (Québec)
H3Z 3C1

Objet : *Ressources Strateco inc.*
c.
Procureure générale du Québec
N° de dossier : 39085

Me Mitchell,

Nous accusons par la présente réception de votre demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada, demande qui a été acceptée pour dépôt.

Le numéro du dossier de la Cour dans cette affaire est 39085. Toutes les parties sont priées d'utiliser ce numéro dans toutes leurs communications avec la Direction générale du Greffe concernant les procédures dans cette instance.

Je vous invite à consulter l'article 92.1 des *Règles de la Cour suprême du Canada* qui précise que les parties doivent aviser la Cour par écrit de tout changement qui a une incidence sur le dossier dans toute requête, demande d'autorisation d'appel ou appel. Dans les affaires en matière familiale, tout changement touchant l'enfant (les enfants) doit dès que possible être porté à l'attention de la Cour.

Si vous avez des questions à cet égard, n'hésitez pas à communiquer avec le Greffe de la Cour suprême du Canada soit par téléphone au numéro 1-844-365-9662, soit par courriel à l'adresse suivante : registry-greffe@scc-csc.ca.

Je vous prie d'agréer, Maître Mitchell, mes salutations distinguées.

Tina Proulx
Agente du greffe

c.c.: Me Jean-François Bertrand
Me Alexandre Ouellet

Note à l'intention des parties intimées :

En raison de la pandémie COVID19 qui sévit actuellement, l'application des délais prescrits par les *Règles de la Cour suprême du Canada* est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, les délais imposés par une disposition législative, notamment l'art. 40 de la *Loi sur la Cour suprême*, continuent de s'appliquer. Les parties sont encouragées à déposer et à signifier leurs documents – introductifs d'instance ou autres – par courriel. Les parties qui n'ont pas l'intention de signifier et de déposer une réponse ou une réplique doivent en aviser le Greffe promptement. Pour obtenir davantage d'information sur l'impact de la COVID-19 sur les activités liées aux instances, nous vous invitons à visiter <https://www.scc-csc.ca/parties/COVID-FAQ-fra.aspx>